

Bruxelles, le 30 octobre 2025
(OR. en)

14668/25

LIMITE

PECHE 365

Dossier interinstitutionnel:
2025/0285(NLE)

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil
Objet: Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL établissant les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques applicables en mer Méditerranée et en mer Noire pour 2026

- *Présentation par la Commission*
- *Échange de vues*

-
1. Le 22 septembre 2025, la Commission a présenté au Conseil la proposition visée en objet, fondée sur l'article 43, paragraphe 3, du TFUE¹. La proposition vise à établir les possibilités de pêche, pour 2026, en mer Méditerranée et en mer Noire, conformément au plan pluriannuel pour les stocks démersaux en Méditerranée occidentale et aux recommandations de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).
 2. Un document officieux supplémentaire de la Commission devrait compléter la proposition en temps utile.
 3. Le groupe "Politique de la pêche" a examiné la proposition lors de sa réunion du 9 octobre 2025.
 4. Plusieurs délégations ont émis des réserves d'examen.
 5. Trois délégations ont souligné qu'il importe de modifier le plan pluriannuel pour la Méditerranée occidentale.

¹ Doc. 13077/25 + ADD 1.

6. Le Conseil est invité à prendre note de la présentation de la Commission et à procéder à un échange de vues sur cette question.

